



Ministère des Affaires Étrangères



Centre d'Information sur le Volontariat International

## LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Mis en place par le gouvernement français, le VOLONTARIAT INTERNATIONAL permet aux jeunes filles et garçons, de moins de 29 ans, français ou ressortissants de l'espace économique européen d'effectuer un travail de recherche à l'étranger, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères français et des services de l'ambassade de France.

### Candidats concernés

Les étudiants en stage de fin d'études, DEA, thèse, PHD... et les jeunes diplômés.

Ils s'inscrivent sur le site du Centre d'Information sur le Volontariat International "CIVI" ([www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)) avant leur 28ème anniversaire et peuvent ainsi répondre aux offres proposées par les universités et publiées par le ministère des Affaires étrangères français

*Aujourd'hui plus de 6 000 candidats se déclarent intéressés  
par une mission de recherche en laboratoire.*

### Structure d'accueil

La structure d'accueil est obligatoirement un laboratoire d'université, un centre de recherche, une association ou un institut public. Les établissements privés sont exclus de cette procédure.

### Durée de la mission

La durée est modulable, elle va de 6 à 24 mois, renouvelable 1 fois dans la limite des 24 mois.

### Recrutement

Il existe trois façons de recruter un VI scientifique-chercheur :

1. L'ambassade de France, par le biais du ministère des Affaires étrangères français, permet à tout laboratoire souhaitant accueillir un chercheur de publier une annonce sur le site du CIVI. Celle-ci indiquera en quelques lignes le projet de recherche proposé et l'adresse e-mail du professeur en charge du recrutement. Demander le formulaire de publication de l'offre à l'ambassade de France (voir contact ci-dessous).  
Dès publication, la référence de l'annonce est communiquée au professeur par l'ambassade de France, celui-ci recevra directement les CV des candidats et sélectionnera le profil le plus pertinent.
2. En fonction de sa spécialisation ou de vos intérêts de recherche, le candidat scientifique chercheur peut personnellement faire acte de candidature pour proposer de se joindre à votre équipe.
3. Dans le cadre d'accords de partenariat signés entre votre université et des universités françaises ou européennes, vous pouvez accueillir un étudiant souhaitant intégrer votre équipe de recherche dans le cadre de son stage de fin d'études.

### Financement

Le financement peut être pris en charge par :

- La structure d'accueil
- Une entreprise française
- La structure d'accueil et l'entreprise française à la condition qu'il n'y ait, face aux autorités françaises, qu'un seul organisme payeur.

## Dossier scientifique

L'organisme qui finance le séjour du volontaire doit prendre à sa charge :

- **L'indemnité mensuelle** fixée par les autorités françaises en fonction du pays d'affectation
- **Les frais de transport aller et retour** du volontaire + **150 kg de bagages** (en fret).
- **La protection sociale** (à la charge du Ministère des Affaires Etrangères français si le volontaire est financé par la structure d'accueil, sinon à la charge de l'entreprise française).

En fonction du financement choisi, votre université ou l'entreprise française adressera à l'Attaché pour la science et la technologie de l'ambassade de France les documents suivants :

### Financement par l'établissement d'accueil :

- 1 curriculum vitae du candidat en français
- 1 projet de recherche (1 à 2 pages en français)
- Le formulaire "Offre de poste Volontaire Civil" et la lettre d'engagement financier (\*), remplis et signés par le responsable de l'établissement d'accueil.
- Une lettre de l'université d'accueil, de l'école d'ingénieur ou des services de recherche d'une entreprise française présentant le cadre et l'intérêt scientifique de cette recherche

### Financement par une entreprise française :

- 1 curriculum vitae du candidat en français
- 1 projet de recherche (1 à 2 pages en français)
- 1 lettre de l'université d'accueil donnant un accord formel pour :
  - accueillir le candidat (entre 6 et 24 mois)
  - effectuer les démarches pour l'obtention du visa
  - autoriser le candidat à participer à l'amélioration des échanges entre les communautés scientifiques
- 1 lettre de "parrainage" émanant de l'université, française et étrangère
- Le formulaire "Offre de poste Volontaire Civil" et la lettre d'engagement financier (\*) remplis et signés par l'entreprise française.

Le dossier complet doit être adressé au service scientifique de l'ambassade de France 3 mois avant la date de début de volontariat pour agrément du Conseiller scientifique. Celui-ci le transmettra ensuite au ministère des Affaires étrangères français chargé d'assurer la mise en route et le suivi administratif du volontaire.

(\*) Ces documents sont disponibles au service scientifique de l'Ambassade de France (Stanislas MERLET), au ministère des Affaires étrangères français (Ghislaine SCHURMANN) ou sur le site du CIVI.

#### Contacts:

Ambassade de France en Norvège :  
**Stanislas MERLET**, Chargé de Mission Scientifique  
[smerlet@france.no](mailto:smerlet@france.no)  
+47 23 20 30 23

Ministère des Affaires Étrangères  
**Ghislaine SCHURMANN**  
[ghislaine.schurmann@diplomatie.gouv.fr](mailto:ghislaine.schurmann@diplomatie.gouv.fr)

Site web: <http://www.civiweb.com>